

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry- COURTIER Pascal

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr LAHACHE Robert (procuration à Mr DROUIN Henri)

Absent : Mr MANDRA Johnny

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 05/04/2019

Conseillers présents : 10

date affichage : 08/04/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : MR GODEY Alain

Affaire n°1 du 05/04/2019

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2 du 01/02/2019

Approbation d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé.

Suite à la réunion de Monsieur COURTOIS représentant GRDF, le Conseil Municipal redélibère.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Société GrDF modernise son système de comptage du gaz naturel en mettant en place un système automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel de particuliers et des professionnels. Le projet « Compteurs Communicants gaz » va être déployé par GrDF.

Dans ce cadre, GrDF met en place des équipements de télérelevé en hauteur et remplace le 11 millions de compteurs de gaz existants. Ce projet poursuit deux objectifs majeurs :

-le développement de la maîtrise d'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation

-l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Les équipements installés sont composés d'une antenne et d'un concentrateur. Le niveau d'ondes radio émises par la solution technique à travers les transmissions est très faible, l'ordre de 500 milliWatts pour les concentrateurs, soit une puissance nettement inférieure au risque sanitaire et ne générant donc aucun risque pour l'environnement.

Après étude le site proposé est l'église.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité , (6 voix contre le projet, 5 voix pour et 1 abstention)

- Désapprouve la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur.
- N'autorise pas Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que la convention particulière pour le site.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/04/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clara Breton', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-DELME' around the perimeter and 'NOYAN' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a rooster or eagle, with its wings spread.

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry- COURTIER Pascal

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr LAHACHE Robert (procuration à Mr DROUIN Henri)

Absent : Mr MANDRA Johnny

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 05/04/2019

Conseillers présents : 10

date affichage : 08/04/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : MR GODEY Alain

Affaire n°2 du 05/04/2019

Vote des taux de contributions directes 2019

Le Conseil municipal approuve et vote les taux des contributions directes pour l'exercice 2019 suivants :

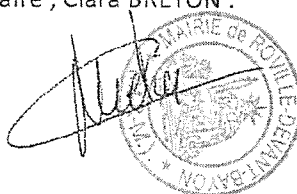
- Taxe d'habitation : $688\ 700 \times 17.01/100 = 117\ 148$ euros
- Foncier bâti : $550\ 700 \times 9.16/100 = 50\ 444$ euros
- Foncier non bâti : $11\ 700 \times 17.75/100 = 2\ 077$ euros
- CFE : $99\ 300 \times 19.56/100 = 19\ 423$ euros

Soit un produit fiscal attendu de 189 092 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/04/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Du 05 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric - COLLET Florian- Mr HENRY Bernard- SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry- COURTIER Pascal

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr LAHACHE Robert (procuration à Mr DROUIN Henri)

Absent : Mr MANDRA Johnny

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 10
Nombre de votants : 12

date convocation : 05/04/2019
date affichage : 08/04/2019

Secrétaire de séance : MR GODEY Alain

Affaire n°3 du 05/04/2019

Vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*approuve et vote le budget primitif 2019 de la commune (avec reports 2018), comme suit :

* dépenses et recettes de fonctionnement : 674 473.54 euros

*dépenses et recettes d'investissement : 1 045 112.12 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/04/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :